

VIVRE NOS VALEURS



CODE DE DÉONTOLOGIE de Chemonics International

DÉVOUEMENT ► EXCELLENCE ► INNOVATION ► INTÉGRITÉ ► OPPORTUNITÉ



EXCELLENCE

INNOVATION

DÉVOUEMENT

INTÉGRITÉ

OPPORTUNITÉ

Chemonics International a commencé ses activités en 1975 dans des pays aussi différents que l'Afghanistan et le Cameroun. Au cours des dix premières années, nos projets ont couvert quatre continents et prospéré dans la plupart des secteurs du développement international, de l'agriculture à l'environnement, en passant par le commerce, la finance, la gestion des affaires publiques et la santé. Aujourd'hui, nous poursuivons dans la même foulée, avec un sens accru de notre mission.

En favorisant un changement significatif partout dans le monde, nous aidons les individus à vivre en meilleure santé, à être plus productifs et à jouir de vies plus indépendantes.



TABLE DES MATIÈRES

VIVRE NOS VALEURS	1
APPLIQUER NOTRE CODE	2
MÉTHODE POUR UNE PRISE DE DÉCISION CONFORME À LA DÉONTOLOGIE	3
DIX PRINCIPES QUI DÉFINISSENT NOTRE CONDUITE PROFESSIONNELLE	
▪ Traitez les autres avec respect	6
▪ Soyez un bon partenaire commercial	8
▪ Conservez des documents exhaustifs et conformes à la vérité	10
▪ Protégez les ressources de Chemonics et du client	12
▪ Demeurez objectif au cours du processus décisionnel	14
▪ Réfléchissez avant d'accorder ou d'accepter des privilèges dans l'exercice de vos fonctions	16
▪ Encouragez une concurrence saine et loyale	18
▪ Défendez l'intégrité du processus de passation des marchés publics	20
▪ Soyez intègre au cours du processus de recrutement et d'embauche	22
▪ Respectez la législation américaine et les accords internationaux en matière de corruption	24
OBTENIR DE L'AIDE ET SIGNALER UN PROBLÈME	26
INDEX	28



Des fermiers comme ce membre de l'Eco Tea Cooperative à Ilam, dans l'est du Népal, se sont convertis à la culture du thé biologique et ont obtenu une certification, ce qui leur a permis d'augmenter leurs moyens de subsistance et de répondre à la demande croissante du marché.

VIVRE NOS VALEURS

Chemonics a toujours maintenu de hauts standards de professionnalisme et d'intégrité. Ce code de déontologie, *Vivre nos valeurs*, exprime par écrit ce que notre société a toujours pratiqué. C'est une déclaration claire de ce en quoi nous croyons et de la manière dont nous fonctionnons.

Vivre nos valeurs contient 10 principes déontologiques importants qui servent de norme à la conduite commerciale menée chez Chemonics. Ensemble, ils représentent un outil essentiel de gestion et de prise de décision. *Vivre nos valeurs* a pour but de nous aider à reconnaître les problèmes déontologiques et à prendre les mesures qui s'imposent, en toute confiance. En tant qu'individus, *Vivre nos valeurs* nous aide à :

- Respecter la loi
- Prendre davantage conscience des problèmes déontologiques
- Prendre les bonnes décisions
- Communiquer ouvertement et honnêtement
- Exécuter un travail de développement international efficace

Le travail de Chemonics en matière de développement international est riche en promesses et en idéalisme. Notre travail nous amène également à faire des choix pratiques pouvant soulever des questions éthiques. Notre code de déontologie nous aide à répondre à ces questions.

NOS VALEURS

Notre code de déontologie est un outil qui nous aide à affronter ces défis, tout en définissant de hauts standards de conduite pour nous-mêmes, en tant que professionnels.

DÉVOUEMENT

Nous avons à cœur de pouvoir changer le cours des choses dans les communautés que nous servons.

EXCELLENCE

Nous aspirons à montrer l'exemple et à faire preuve d'excellence pour nous-mêmes et dans notre travail.

INNOVATION

Nous sommes des professionnels avides de réflexion et d'apprentissage, qui innovent et partagent leurs connaissances.

INTÉGRITÉ

Nous valorisons l'honnêteté, le respect et la confiance dans nos relations.

OPPORTUNITÉ

Nous créons des environnements de travail qui favorisent l'initiative, l'ouverture et le travail d'équipe.

APPLIQUER NOTRE CODE

Les normes de déontologie professionnelle s'appliquent à tous les employés de Chemonics à travers le monde, ainsi qu'à son conseil d'administration, à ses consultants, à ses représentants autorisés et à toutes les autres parties agissant en son nom. En outre, l'entreprise demande à toutes les personnes chargées de représenter ses intérêts d'obéir à toutes les lois et règles en vigueur dans les pays où nous menons nos activités et de respecter les conditions prévues par nos contrats et autres accords de financement.

Les politiques et procédures de Chemonics mettent en pratique notre code de déontologie. Nos politiques et procédures sont disponibles dans notre Manuel des politiques, dans notre Système de contrôle de la qualité, auprès de nos superviseurs et auprès du directeur général adjoint du département des ressources humaines. Parce que les lois, les règlements et les politiques changent au rythme de l'évolution de notre activité, il est important de baser nos décisions sur les informations les plus récentes.

Ce code de déontologie n'est pas un contrat et il ne concède aucun droit, contractuel ou autre, aux employés de Chemonics ou à des tiers.

Nous sommes tous responsables du respect de notre code de déontologie, qu'il s'agisse de prendre des décisions avec intégrité, d'agir avec honnêteté ou de signaler des problèmes potentiels. La clé du maintien d'un environnement de travail éthique est la responsabilité d'agir pour s'assurer que nous respectons nos valeurs.

La politique de Chemonics et toutes les lois et réglementations applicables aux États-Unis et ailleurs dans le monde interdisent d'exercer des représailles contre quiconque signale un manquement aux règles ou collabore à une enquête.

MÉTHODE POUR UNE PRISE DE DÉCISION CONFORME À LA DÉONTOLOGIE

SOYEZ VIGILANTS

- Familiarisez-vous avec le code de déontologie de Chemonics et gardez-en une copie à portée de main.
- Soyez vigilants à l'égard des situations où l'on vous demande d'agir d'une manière qui vous paraît incorrecte.
- Apprenez à reconnaître les situations susceptibles d'impliquer une conduite incorrecte ou illégale – qu'il s'agisse de votre conduite ou de celle de quelqu'un d'autre.

SOUPESEZ VOS OPTIONS

- Avant d'agir, posez-vous les questions suivantes :
 - Est-ce correct ? Est-ce légal ? Cela reflète-t-il les valeurs de Chemonics ?
 - Quel sera l'impact de mon action sur Chemonics ?
 - Comment vais-je expliquer ma logique et mon raisonnement aux autres ? Qu'en penseront les autres ?
 - Qui d'autre sera affecté par ma décision ?
- Examinez tous les faits jusqu'à ce que le sujet soit bien clair dans votre esprit.

DEMANDEZ CONSEIL

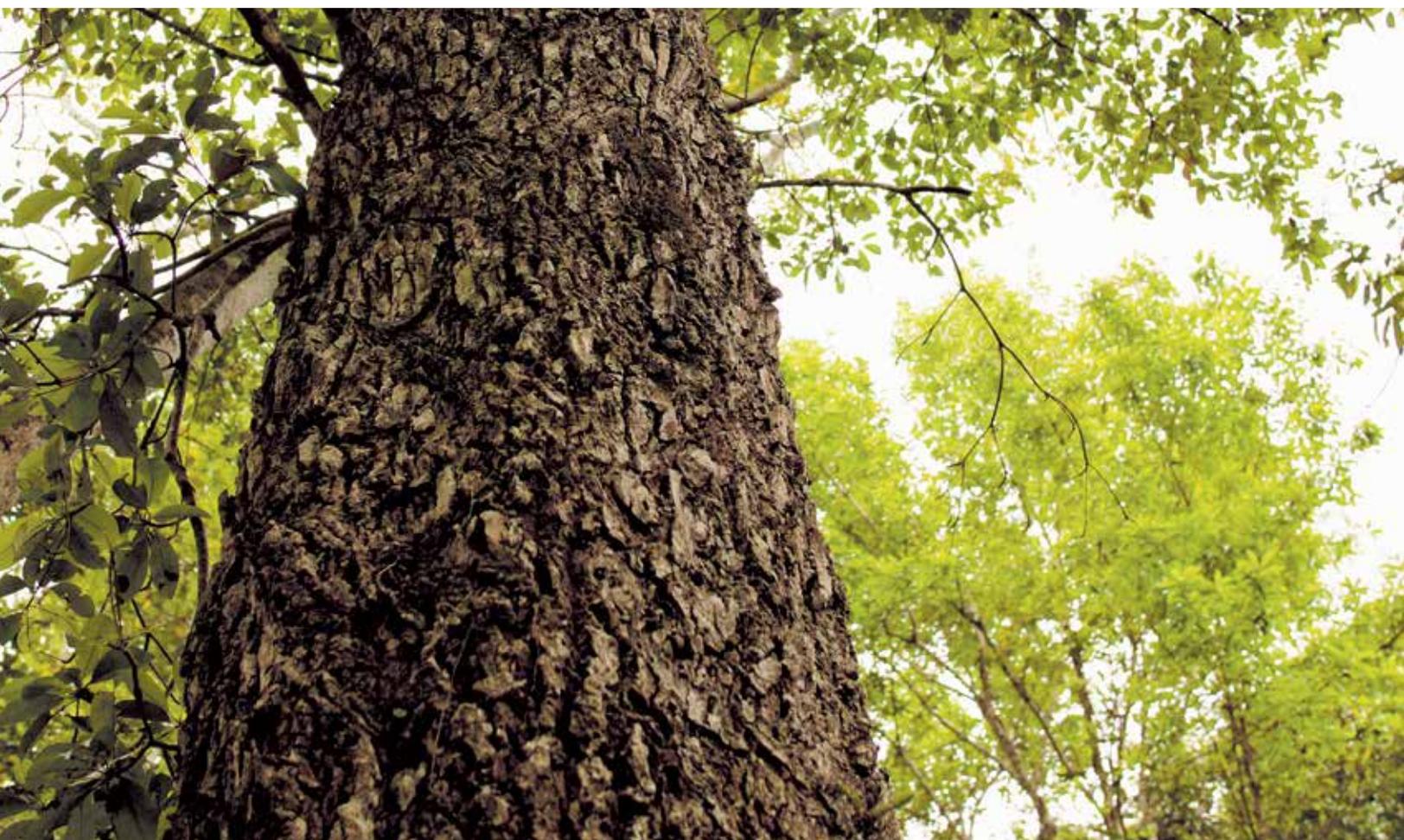
- Référez-vous au code de déontologie de Chemonics et à la politique générale de la société pour vous guider.
- Discutez avec des collègues de confiance, des superviseurs et des experts de Chemonics.
- Considérez l'avis d'autres personnes et soupesez à nouveau les options qui s'offrent à vous.
- Évaluez les conséquences et les risques, ainsi que les moyens de les réduire.
- Soyez créatif. Demandez-vous s'il y a une solution que vous n'avez pas encore envisagée.

AGISSEZ

- Reconnaissez que la décision d'agir n'est pas facile à prendre, et exige du courage, de la créativité, de la diplomatie et des compétences en négociation.
- Ayez le courage d'agir, même si cela s'avère difficile.

SOYEZ UN LEADER

- Guidez les autres dans leur prise de décision, au lieu de les juger ou de leur dire ce qu'ils doivent faire.
- Conseillez les autres pour les aider à prendre des décisions déontologiques, librement et de manière indépendante.



Le sapotillier, Guatemala.



DIX PRINCIPES QUI DÉFINISSENT NOTRE CONDUITE PROFESSIONNELLE

Vivons nos valeurs décrit les principes de la conduite professionnelle adoptée chez Chemonics.
À travers chaque principe, nous expliquons les normes que nous devons tous suivre.

TRAITEZ LES AUTRES AVEC RESPECT



L'accès et l'exposition aux ressources écrites telles que cette salle de lecture sont un élément essentiel dans l'acquisition des compétences de base et l'amélioration des résultats d'évaluation des étudiants en Zambie.

TRAITEZ LES AUTRES AVEC RESPECT

La diversité de nos employés constitue l'une des principales forces de notre entreprise. Nous travaillons en collaboration avec des personnes de différentes races, nationalités, croyances religieuses, âges, sexes et cultures. Nous nous engageons fortement à traiter chacun avec dignité et respect.

Chemonics appuie et soutient les principes établis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies. Nous nous engageons à promouvoir l'égalité des chances dans tous les aspects du travail et à créer un environnement professionnel libre de discrimination, de harcèlement et d'exploitation ou d'abus sexuels. Nous appliquons ces politiques dans le monde entier, y compris dans les pays ne disposant d'aucun texte juridique spécifique interdisant les abus, discriminations et harcèlements sexuels ou de toute autre nature.¹ Il appartient à chacun d'entre nous de créer et de maintenir un environnement de travail ouvert et positif où les différences sont respectées et où les contributions de chacun sont reconnues et appréciées. Notre entreprise est plus performante quand chaque membre du personnel respecte ce principe.

En tant qu'entreprise, nous nous engageons également à assurer la sûreté et la sécurité de nos employés et bénéficiaires. A Chemonics, nous faisons respecter les principes suivants² :

- Nous respectons strictement les lois et normes locales et internationales relatives au bien-être et à la protection des enfants.
- Nous interdisons à nos employés et consultants de commettre tout acte d'abus, d'exploitation ou de négligence envers des enfants.
- Nous intégrons la protection des enfants à la planification et à la mise en œuvre des projets et nous agissons pour réduire le risque d'abus, d'exploitation ou de négligence envers des enfants dans nos projets, le cas échéant.
- Chemonics impose à tous les employés et autres intervenants d'identifier les abus, l'exploitation et la négligence contre les enfants à fin de prendre les mesures nécessaires.

En outre, Chemonics s'engage fermement à protéger la dignité humaine et les droits de l'Homme pour l'ensemble de son personnel. Nous partageons les politiques de tolérance zéro du gouvernement des États-Unis et de nos autres donateurs concernant la traite des êtres humains.³ Tout individu et toute entreprise collaborant avec Chemonics doit s'abstenir d'être impliqué sous quelque forme que ce soit dans la traite d'êtres humains, définie comme le recrutement, le transport ou l'hébergement d'une personne par la menace, la force ou la contrainte, dans le but de l'exploiter. Les formes d'exploitation comprennent, sans toutefois s'y limiter, la prostitution ou toute autre forme d'exploitation sexuelle, de travail ou de services forcés, d'esclavage ou de pratiques similaires à l'esclavage.

Nous faisons preuve de respect lorsque nous :

- Nous traitons les autres avec honnêteté et respect, tout comme nous voulons nous-mêmes être traités.
- Nous n'adoptons jamais de comportement violent, menaçant, haineux, brimant ou intimidant.
- Nous parlons avec respect des personnes, des peuples, des pays, des organisations, des concurrents et des clients.
- Nous privilégions la discussion positive et ouverte pour résoudre les problèmes et les désaccords.

¹ Référez-vous au Manuel de politique générale de Chemonics, 3.A2.

² Voir « les Règlements d'Acquisition de l'USAID (AIDAR), » 752.7037 le Standard de la Protection de L' Enfant, et standard pour les organisations non gouvernementales américaines », M27 Protection de l'Enfant.

³ FAR 52.222-50.

SOYEZ UN BON PARTENAIRE COMMERCIAL



Avec le soutien d'un projet de l'USAID, des entreprises telles que Pro Mujer Oriente – une petite organisation de la région de l'Ucayali au Pérou soutenant les victimes de violences conjugales – ont acquis des techniques qui ont permis l'amélioration de la qualité de leurs produits, la diminution de leurs coûts et l'augmentation de leurs revenus.

SOYEZ UN BON PARTENAIRE COMMERCIAL

Être un bon partenaire commercial signifie traiter honnêtement et de manière directe avec les clients, bénéficiaires, sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Cela veut dire, dans notre promotion et toutes nos négociations, présenter de manière honnête les services de la société et les qualifications de son personnel.

Être un bon partenaire commercial signifie s'engager avec prudence, en ne créant que les attentes auxquelles nous pouvons répondre et en ne faisant que des promesses que nous pouvons tenir. Cela veut dire honorer fidèlement les engagements que nous prenons, même en l'absence d'obligation contractuelle ou écrite.

Nous nous efforçons de clarifier attentes et engagements commerciaux, afin d'éviter les malentendus. Nous devons tous connaître nos procédures, particulièrement celles qui traitent de la communication d'informations relatives à nos services, de la négociation de contrats, et de la passation et de l'exécution de tous types d'accords.

Lorsque nous respectons les hauts standards qui sont au cœur même de la culture de Chemonics :

- Nous traitons honnêtement nos clients, bénéficiaires, sous-traitants, consultants, fournisseurs et notre personnel.
- Nous exposons de manière réaliste et sans exagérer les compétences de Chemonics et les qualifications du personnel, des sous-traitants et des consultants.
- Nous ne concluons des contrats avec les consultants, employés potentiels et autres que si nous sommes expressément habilités à le faire.
- Nous honorons notre parole, écrite et verbale.
- Nous respectons nos engagements, y compris l'exécution en toute bonne foi des obligations contractuelles et de tous autres engagements commerciaux.
- Nous nous efforçons de réaliser un excellent travail et de fournir un service compétent.



CONSERVEZ DES DOCUMENTS EXHAUSTIFS ET CONFORMES À LA VÉRITÉ



Des entreprises pharmaceutiques telles que l'AMREF Clinic à Nairobi, au Kenya, sont capables de fournir des antirétroviraux de haute qualité à plus de 350 000 patients dans tout le pays grâce au soutien d'un projet de chaîne d'approvisionnement de produits pharmaceutiques financé par l'USAID.

CONSERVEZ DES DOCUMENTS EXHAUSTIFS ET CONFORMES À LA VÉRITÉ

Notre réputation en tant qu'individus et en tant que société repose sur la confiance que nous inspirons aux autres, y compris à nos clients, à nos superviseurs et à tous ceux envers qui nous sommes responsables. La confiance se construit en partie sur l'exhaustivité et l'exactitude de nos documents et de nos états financiers, de nos rapports écrits et de nos déclarations verbales. Chacun d'entre nous a la responsabilité de veiller à l'enregistrement exact et exhaustif de toutes les données financières, y compris nos heures de travail, déplacements, dépenses et autres charges.

Chemonics n'utilise les fonds de l'entreprise qu'à des fins dûment justifiées, et cela peut être indépendamment vérifié. Chemonics exige également une tenue précise des documents comptables et une divulgation des informations en raison de son engagement à la transparence des dépenses des fonds publics.

Chemonics observe les *Generally Accepted Accounting Principles* (Principes comptables généralement reconnus) et respecte les recommandations du *Financial Accounting Standards Board* (Conseil des normes de comptabilité financière) en matière de gestion et de communication des informations financières. En outre, la société est régulièrement contrôlée par la *Defense Contract Audit Agency* (DCAA) (Agence de contrôle des contrats de Défense) du gouvernement des États-Unis. Nous pensons que les audits et la tenue de la comptabilité qui s'y rattache nous aident à demeurer vigilants dans le respect de nos obligations vis-à-vis de nos clients et du public.

Nous avons la responsabilité de :

- D'enregistrer les transactions de manière exhaustive et exacte. Nous n'altérons jamais les documents pour cacher, exagérer ou falsifier les informations.
- D'effectuer ou d'approuver les paiements uniquement s'ils sont utilisés dans un but autorisé et spécifié.
- D'enregistrer précisément le temps de travail, le jour où il a été effectué, et le code de facturation approprié.
- De veiller à ce que tous les documents sur nos coûts et prix soient complets, précis et à jour lorsque nous négocions des contrats en rapport aux marchés publics.





PROTÉGEZ LES RESSOURCES DE CHEMONICS ET DU CLIENT



Pour soutenir la propriété privée des terres et le développement d'une économie de marché, des activistes au Kirghizistan ont été formés dans le cadre d'un projet afin qu'ils informent et conseillent les villageois de tout le pays sur leurs droits et leurs devoirs.

PROTÉGEZ LES RESSOURCES DE CHEMONICS ET DU CLIENT

Les ressources de Chemonics – et celles mises à notre disposition par le gouvernement des États-Unis d'Amérique – sont destinées à un usage commercial et non personnel. Nous avons tous pour tâche de veiller à ce que ces ressources soient utilisées correctement et de manière responsable.

L'actif de la société inclut une grande variété de ressources, de l'équipement de bureau aux véhicules, en passant par le matériel et les logiciels informatiques, les téléphones, la messagerie électronique, les services Internet, le temps de travail et le produit du travail, les informations confidentielles de la société, les documents imprimés et électroniques, les marques de commerce, la propriété intellectuelle et d'autres ressources encore.

Chemonics s'engage à mettre les technologies de l'information les plus récentes entre les mains de ses employés à travers le monde. Ces technologies facilitent la collecte et le stockage des données. Par conséquent, nous avons accès à des informations confidentielles concernant la société, ses employés, ses consultants et ses partenaires. Nous devons protéger et gérer ces informations avec précaution, en les traitant comme nous le ferions pour n'importe quel autre actif important de la société.

L'utilisation responsable des ressources s'étend aux ressources publiques et également aux avoirs des autres institutions et individus avec lesquels nous travaillons. Nous devons signaler aux superviseurs concernés toute situation qui menace la sécurité ou l'état des ressources de la société, du gouvernement et tous autres actifs protégés par la loi.

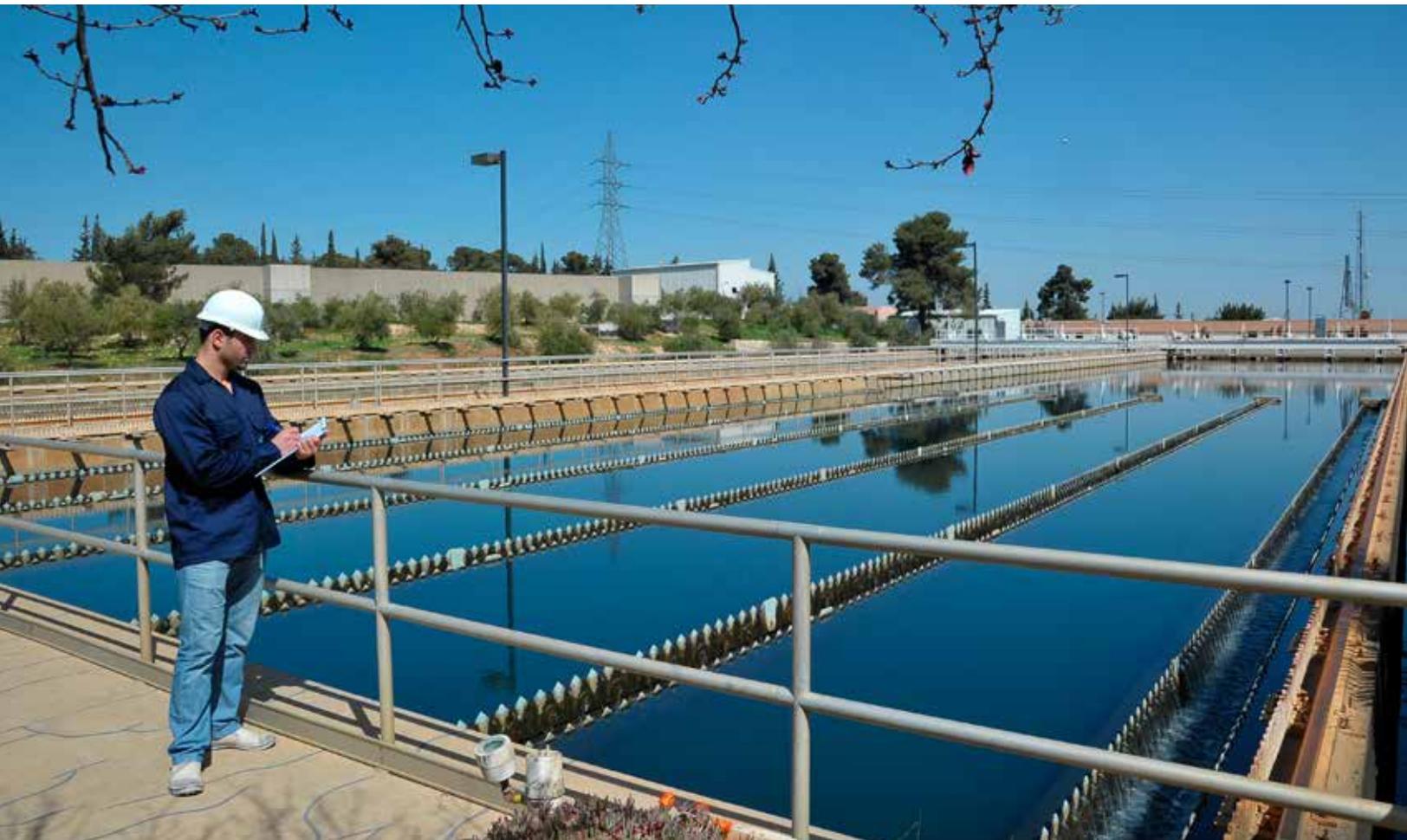
Nous avons la responsabilité :

- Utilisez les actifs de la façon dont Chemonics, le gouvernement américain ou tout autre client l'ont autorisé. Nous consultons la réglementation en vigueur ou les représentants légaux de Chemonics pour obtenir la permission d'emprunter, de prêter ou d'utiliser toute propriété du gouvernement ou de Chemonics.
- D'utiliser les téléphones, les télécopieurs, la messagerie électronique et l'Internet pour les activités de Chemonics. Nous ne les utilisons jamais à des fins illégales, jeu, pornographie et toutes autres activités non liées au travail.⁴
- D'utiliser les informations fournies par le biais des systèmes de Chemonics uniquement dans le cadre de l'activité de la société.
- De protéger les informations confidentielles qui procurent à Chemonics un avantage sur la concurrence, ou qui sont susceptibles de le lui procurer.
- De protéger les informations confidentielles relatives aux employés, aux consultants et aux sous-traitants.
- De respecter la législation qui régit l'utilisation de la propriété intellectuelle, y compris les licences des logiciels, les brevets, les droits d'auteur et les marques de commerce.⁵
- D'obtenir l'autorisation écrite de leur propriétaire avant de divulguer ou d'utiliser les informations ou les ressources confidentielles d'une autre institution ou d'une autre personne, de même que les ressources brevetées ou assujetties aux droits d'auteur. Nous utilisons les éléments écrits ou visuels – photographies et citations comprises – uniquement après avoir obtenu l'autorisation appropriée et en y attribuant la propriété à qui de droit.

⁴ Référez-vous au Manuel de politique générale de Chemonics, 12.F1.

⁵ Référez-vous au Manuel de politique générale de Chemonics, 12.F1.

DEMEUREZ OBJECTIF AU COURS DU PROCESSUS DÉCISIONNEL



Un programme de certification des opérateurs en eau potable établi par Chemonics en Jordanie favorise l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de l'approvisionnement public en eau, l'optimisation de la productivité des installations de traitements des eaux usées et la création d'opportunités d'emploi pour les populations les plus vulnérables telles que les femmes, les jeunes et les travailleurs ruraux.

DEMEUREZ OBJECTIF AU COURS DU PROCESSUS DÉCISIONNEL

Nous conduisons nos affaires de manière éthique et faisons tout pour demeurer intègres et professionnels. La justesse de notre jugement, de nos choix et de nos actions est compromise lorsque nos intérêts personnels entrent en conflit avec les intérêts de la société.

Nous sauvegardons notre objectivité en évitant d'entrer dans des relations financières, commerciales et autres, susceptibles de concurrencer les intérêts de la société. Nous attendons de nos employés qu'ils fassent preuve d'une extrême prudence et qu'ils évitent scrupuleusement même l'apparence d'un conflit entre leurs fonctions et leurs intérêts personnels.

Étant donné que des conflits d'intérêt surviennent malgré tout, même lorsque nous sommes de bonne foi, nous encourageons notre personnel à divulguer librement et rapidement tout conflit potentiel à leurs superviseurs et à collaborer avec Chemonics pour résoudre les conflits, à la satisfaction de chacune des parties.

Afin de demeurer objectifs et indépendants dans notre travail :

- Nous honorons nos responsabilités vis-à-vis de Chemonics et de ses clients en évitant toute action, relation ou situation commerciale et financière susceptible d'entrer en conflit – ou de créer l'apparence d'un conflit – avec notre loyauté vis-à-vis de Chemonics ou les projets que nous gérons.
- Nous révélons rapidement tout conflit d'intérêt potentiel à nos superviseurs et demandons conseil pour le résoudre.
- Nous ne nous engageons dans aucune activité commerciale, placement ou emprunt dans le pays où nous sommes affectés à moins d'être citoyens ou résidents légaux de ce pays ou d'avoir obtenu l'approbation expresse de Chemonics.⁶
- Nous demandons l'approbation préalable écrite et expresse du président de Chemonics avant de conserver un intérêt financier direct ou indirect, dans un organisme qui fait des affaires, cherche à faire des affaires, ou est en concurrence avec Chemonics.
- Nous n'utilisons pas d'informations confidentielles appartenant à Chemonics, à ses partenaires ou à ses fournisseurs (ou appartenant à la relation qui lie Chemonics à ces parties) pour influencer des décisions personnelles ou les décisions d'autrui concernant des placements à effectuer dans un pays où Chemonics est présent.
- Nous participons à des causes sociales ou à des activités civiques, politiques ou religieuses non liées au travail de Chemonics, uniquement durant notre temps libre et à nos propres frais.
- Nous n'oublions pas que lorsque nous sommes dans un pays autre que le nôtre, nous représentons le gouvernement américain ainsi que Chemonics et que nous ne devons pas nous immiscer dans les affaires politiques internes du pays qui nous accueille.

⁶ Reportez-vous au Manuel de politique générale de Chemonics, 4.B2.

RÉFLÉCHISSEZ AVANT D'ACCORDER OU D'ACCEPTER DES PRIVILÈGES DANS L'EXERCICE DE VOS FONCTIONS



Des cultivateurs de cacao au Nigeria tels que Sunday Dada ont retrouvé le sourire grâce au projet USAID MARKETS, qui a redonné espoir aux producteurs de cacao du pays. Des cultivateurs de cacao ont été formés et ont appliqué des pratiques culturelles améliorées telles que l'émondage, et ont vu leur rendement passer de 0,47 tonne à 0,63 tonne par hectare en 2011.

RÉFLECHISSEZ AVANT D'ACCORDER OU D'ACCEPTER DES PRIVILÈGES DANS L'EXERCICE DE VOS FONCTIONS

Il se peut que des partenaires commerciaux, des fournisseurs existants ou potentiels, des sous-traitants et d'autres acteurs commerciaux vous offrent de vous faire bénéficier de certains avantages. Ces privilèges incluent généralement des dons, repas, divertissements, remises, voyages, déplacements, hébergement, biens ou services.

Même lorsque ces faveurs ont une valeur monétaire minimale, nous devons être conscients qu'elles peuvent influencer à tort nos décisions. Lorsque nous décidons d'accorder ou d'accepter un privilège, nous devons nous poser les questions suivantes :

- Est-ce que ce privilège commercial compromet mon jugement ?
- Génère-t-il un sentiment d'obligation ?
- Pourrait-il influencer mon choix d'un sous-traitant ou d'un fournisseur ?
- Influence-t-il à tort la relation commerciale ?
- Crée-t-il un doute quelconque quant à ma réputation ou à celle de Chemonics ?
- Donne-t-il l'impression d'un traitement favorable ou inconvenant ?

Si vous répondez oui à l'une de ces questions, vous ne devez pas accorder ou accepter le privilège offert.

Chez Chemonics :

- Nous n'acceptons ni n'accordons d'avantages commerciaux de quelque valeur que ce soit, s'ils peuvent être perçus comme affectant notre objectivité ou influençant nos décisions commerciales.
- Nous nous conformons aux directives monétaires du Manuel de politique générale de Chemonics pour toutes les situations qui impliquent l'octroi ou l'acceptation de privilèges commerciaux à ou par des employés qui ne font pas partie du gouvernement, tels que les fournisseurs présents ou potentiels, ou les sous-traitants.⁷
- Nous veillons à respecter les restrictions actuelles du service public pour tout ce qui concerne les dons, les services, les divertissements ou tous autres avantages accordés aux employés du service public.⁸
- Nous restituons les dons qui ne respectent pas ces critères, en les accompagnant d'une lettre qui explique la politique de Chemonics. Si la restitution d'un don pose des difficultés d'ordre pratique, la direction peut le mettre à la disposition de l'ensemble du personnel ou en faire don à une œuvre de charité.

⁷ Reportez-vous au Manuel de politique générale de Chemonics, 4.B3.

⁸ 5 *Code of Federal Regulations* (CFR), Partie 2635.



ENCOURAGEZ LA CONCURRENCE SAINE ET LOYALE



En Géorgie, un programme éducatif primaire utilise un nouveau logiciel innovant pour adapter des centaines d'histoires pour enfants à un niveau précis, afin d'améliorer la lecture chez les élèves des écoles primaires du pays.

ENCOURAGEZ UNE CONCURRENCE SAINTE ET LOYALE

Dans sa pratique des affaires, Chemonics cherche à préserver une situation équitable au cours de ses négociations. Nous encourageons le franc-jeu et une concurrence saine, ceci afin de préserver le dynamisme et la santé de notre secteur d'activité. Lorsqu'une entreprise bénéficie d'un traitement de faveur, la concurrence s'en trouve étouffée. Les bénéficiaires de l'aide publique et étrangère en subissent les conséquences négatives.

Chemonics respecte scrupuleusement les lois et les réglementations américaines qui interdisent les pratiques susceptibles de réduire la concurrence. Ces lois régissent une grande variété d'activités commerciales, y compris la détermination des prix, l'achat et la vente, et la commercialisation de nos services.

Un exemple de pratique anticoncurrentielle est le procédé d'offre collusoire par lequel un groupe de sociétés à même de fournir les mêmes services, conspire en vue d'échanger des informations sur leurs offres, et soumette chacune à leur tour l'offre la plus basse. Un autre exemple serait celui d'un concurrent qui offre de l'argent à Chemonics pour ne pas répondre à un appel d'offre.

Notons toutefois que les accords d'association utilisés par Chemonics ne constituent pas une pratique commerciale déloyale étant donné que, dans le cas d'un accord d'association, la société ne pratique pas de collusion sur le prix avec d'autres soumissionnaires principaux.

Les lois et les règlements sur la libre concurrence peuvent s'avérer complexes. Prenez contact avec un superviseur ou le service de gestion des risques de Chemonics pour obtenir des réponses à des situations spécifiques.

En tant qu'entreprise de premier plan :

- Nous surpassons la concurrence par des moyens loyaux et honnêtes.
- Nous arrêtons les prix dans nos offres de service de manière indépendante, sans les divulguer à la concurrence, comme l'exige la *Federal Acquisition Regulation (FAR)*.
- Nous ne concluons jamais de contrats ou d'accords de prix avec nos concurrents et nous n'entrons pas dans des pratiques d'offre collusoire.
- Nous ne concluons jamais de contrats ou d'accords avec nos concurrents en vue d'allouer ou de diviser des marchés, ou de soumettre des offres ou des propositions par rotation ou en alternance. Un exemple serait une entente selon laquelle Chemonics fait des offres dans des secteurs techniques pré-déterminés, et un concurrent soumet des offres dans d'autres secteurs.

DÉFENDEZ L'INTEGRITÉ DU PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS



Un projet de services financiers en Afrique du Sud a étendu l'accès à ses prestations et a baissé ses coûts de financement pour les petites et moyennes entreprises historiquement défavorisées.

DÉFENDEZ L'INTÉGRITÉ DU PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

Les règlements relatifs à l'intégrité de la passation des marchés publics américains sont conçus pour garantir le même avantage à tous les entrepreneurs qui se concurrencent pour l'obtention de contrats gouvernementaux. Nos employés, consultants, sous-traitants et représentants agréés doivent scrupuleusement respecter ces règlements, en évitant les actions qui nous donnent des avantages concurrentiels injustes réels ou susceptibles d'être perçus comme tels.

Il nous est interdit d'obtenir des informations sur la sélection qui soit d'origine gouvernementale de même que des informations sur l'offre de service d'un concurrent, si ces informations ne sont pas disponibles publiquement. Les informations de source gouvernementale comprennent la liste des offres concurrentielles qualifiées, l'ordre de classement des offres et soumissionnaires, ainsi que les rapports et évaluations des comités de sélection mis sur pied par nos clients du secteur public.⁹ Les informations sur les offres de nos concurrents incluent les coûts et les prix proposés, les coûts indirects et les taux journaliers.¹⁰ De même, nous ne pouvons accéder au contenu des appels d'offres préliminaires, à moins que ces informations ne soient disponibles publiquement.

Si nous avons un doute quelconque sur le droit de Chemonics à recevoir certaines informations, nous devons demander à la personne qui fournit l'information de confirmer la légitimité de l'échange.

Si des informations d'origine gouvernementale ou relatives à la proposition d'un autre soumissionnaire nous sont révélées par inadvertance, ou si nous soupçonnons qu'il s'agit d'informations confidentielles que nous ne devrions pas avoir en notre possession, nous devons en aviser immédiatement notre superviseur ainsi que la service de gestion des risques.

Nous défendons l'intégrité de la passation des marchés publics lorsque :

- Nous cherchons activement les informations pour la préparation des offres de service, tout en demeurant intègre.
- Nous ne recherchons pas, n'acceptons pas et n'utilisons pas les informations sur la sélection de source gouvernementale, tels que les grilles d'évaluation technique.
- Nous respectons les informations confidentielles de nos concurrents, comme, par exemple, les informations sur les prix et les coûts soumis au gouvernement dans le cadre de leurs offres de service. Nous ne recherchons, ni ne recevons, ni n'utilisons ces informations.
- Nous refusons systématiquement les informations sur les offres de nos concurrents et l'information de source gouvernementale liée à la sélection qui peuvent malencontreusement arriver en notre possession. En pareille circonstance, nous avisons immédiatement un supérieur hiérarchique de l'incident.

⁹ Voyez le *Federal Acquisition Regulation* 2.101 et 3.104.

¹⁰ Voyez le *Federal Acquisition Regulation* 3.104 et le 41 United States Code (USC) 423.

SOYEZ INTÈGRE AU COURS DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT ET D'EMBAUCHE



Un projet d'agriculture durable en Afghanistan a mis en place un réseau d'unités vétérinaires de terrain afin d'offrir aux éleveurs l'accès aux médicaments et aux vaccins nécessaires à leur bétail, et renforcer ainsi leur sécurité alimentaire et financière.

SOYEZ INTÈGRE AU COURS DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT ET D'EMBAUCHE

Chemonics assure l'égalité des chances en matière d'emploi. Cet engagement exige rigueur, professionnalisme et prudence en matière de recrutement et d'embauche. À travers tout le processus d'embauche et de recrutement, nous traitons les candidats avec dignité et respect.

En tant que contractant du gouvernement américain, nous avons des responsabilités particulières en ce qui concerne l'embauche d'anciens employés et d'employés actuels du service public.

Les employés de l'USAID et ceux qui ont déjà travaillé pour l'Agence par le passé sont soumis à des lois et à des règlements complexes susceptibles de limiter notre capacité à les recruter et à les embaucher.¹¹ Le Gouvernement américain a adopté ces normes pour empêcher les sociétés d'obtenir un avantage concurrentiel déloyal. La responsabilité que nous avons de suivre ces normes à la lettre est intimement liée à notre désir de promouvoir une concurrence saine et loyale, à défendre l'intégrité du processus de passation des marchés publics et à éviter les conflits d'intérêts.

Nous n'engageons pas de discussions liées à l'emploi avec des employés du service public qui ont joué un rôle, ou qui en joueront un, dans l'octroi ou dans la gestion de nos contrats.¹² Les employés de l'USAID sont soumis à certaines restrictions en ce qui concerne leurs activités après avoir quitté le service public.

En résumé :

- Nous recrutons et embauchons le personnel de manière responsable, en traitant autrui avec respect et sans discrimination.
- Promouvons les procédures de contrôle de la sécurité des enfants auprès des personnes que nous recrutons, en particulier toute personne que son travail met en contact direct avec des enfants.
- Nous informons nos superviseurs ainsi que le Service de déontologie professionnelle si un ex-employé ou un employé actuel de l'USAID nous contacte en vue d'obtenir un emploi chez Chemonics.
- Nous ne discutons pas des possibilités d'emploi avec les fonctionnaires de l'USAID impliqués dans la passation d'un marché public pour lequel Chemonics soumet une offre.

¹¹ Voyez 5 CFR 2635-2641, 41 USC 423 (*Procurement Integrity Act* – Loi sur l'intégrité dans les appels d'offre) et 18 USC 207.

¹² Référez-vous au Manuel de politique générale de Chemonics, 1:K; 2.G.



RESPECTEZ LA LÉGISLATION AMÉRICAINE ET LES ACCORDS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE CORRUPTION



Un nouveau système d'inspection douanière et de dédouanement développé avec le soutien d'un projet de réforme de la politique commerciale en Mongolie facilite le commerce et soutient la croissance économique.

RESPECTEZ LA LÉGISLATION AMÉRICAINE ET LES ACCORDS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE CORRUPTION

Partout où elle sévit, la corruption compromet la santé et la crédibilité des institutions sociales, économiques et démocratiques.

Chemonics observe la législation américaine et les accords internationaux relatifs aux pratiques commerciales corrompues. Nous adoptons les mesures nécessaires pour veiller à ce que la société, son personnel, ses représentants agréés et ses sous-traitants respectent la *U.S. Foreign Corrupt Practices Act* (Loi sur les pratiques de corruption dans les transactions à l'étranger), la *Anti-Bribery Convention* (Convention sur la lutte contre la corruption) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (dont les États-Unis sont un des signataires), la loi anti-corruption du Royaume-Uni, ainsi que les lois et réglementations de lutte contre la corruption des pays dans lesquels nous travaillons.

Nous ne donnons aucun argent ou quelque bien de valeur que ce soit aux fonctionnaires pour influencer leurs actes ou leurs décisions, obtenir ou maintenir des marchés, pour favoriser une personne ou pour obtenir un avantage déloyal.

Si un fonctionnaire, ou une personne qui le représente, nous demande de l'argent, des privilèges ou quoi que ce soit de valeur, pour l'obtention ou la conservation d'une affaire, nous devons signaler l'incident à un superviseur et au directeur du projet à Washington, D.C. ou le service de déontologie professionnelle de Chemonics.

En outre, l'offre, l'octroi, la demande ou l'acceptation d'argent, d'une indemnité, d'une commission, d'un crédit, d'un don, d'une gratification, d'un objet de valeur ou d'une compensation, pour obtenir ou accorder de manière déloyale un traitement favorable sur un contrat ou un sous-contrat public s'appelle une "commission occulte" et est un crime.¹³ Dans certaines circonstances limitées, nous pouvons rembourser aux fonctionnaires les frais de repas, de divertissement, de transport ou d'hébergement liés à l'exécution d'un contrat ou à d'autres fins commerciales. Ces remboursements ne peuvent être effectués que s'ils sont compatibles avec les normes et principes décrits dans ce code de déontologie, ainsi qu'avec la politique de Chemonics et les règlements de l'USAID, et si la législation américaine et la législation locale les autorisent.¹⁴

Lorsque nous respectons notre engagement à demeurer intègres :

- Nous n'offrons jamais rien de valeur à un fonctionnaire pour obtenir ou garder un marché, que ce soit directement ou par le biais d'un intermédiaire.
- Nous n'acceptons jamais rien de valeur d'un sous-traitant ou d'un fournisseur en vue de, ou à cause de, l'obtention d'un traitement favorable déloyal sur un contrat ou sur un sous-contrat public.
- Nous ne sollicitons ni n'acceptons, directement ou indirectement, les pots-de-vin ou les commissions occultes, sous quelque forme que ce soit.

¹³ Consultez le *Federal Acquisition Regulation* 3.502.1 et 41 USC 51-58.

¹⁴ Référez-vous au Manuel de politique générale de Chemonics, 4.B3.

OBTENIR DE L'AIDE ET SIGNALER UN PROBLÈME

Ce code de déontologie suggère des lignes de conduite permettant de faire face aux situations que nous sommes susceptibles de rencontrer en tant que société et en tant qu'employés. Cependant, par moment, nous pouvons nous retrouver face à des problèmes complexes, apparemment sans précédent ou pour lesquels il n'existe aucune réponse simple. En pareilles circonstances, nous devons travailler ensemble afin de trouver des solutions. Ainsi, que devez-vous faire si :

- Vous voulez davantage d'informations ?
- Vous avez une question à poser ?
- Vous avez besoin d'un conseil concernant la démarche à suivre ?
- Vous pensez avoir pris une mauvaise décision ?
- Vous pensez que quelqu'un d'autre a fait une erreur ?

L'organisation met plusieurs ressources à votre disposition pour vous aider à obtenir un conseil, à résoudre des conflits ou à signaler d'éventuelles violations déontologiques. Si vous avez besoin d'aide :

- Dans la plupart des cas, essayez de résoudre directement le problème avec vos collègues. Si cet effort s'avère infructueux, discutez-en avec un superviseur.
- Si une situation nécessite des connaissances particulières des départements *Finance and Administration*, *Human Resources Development* ou Service de gestion des risques, contactez les directeurs de ces départements. Dans les cas de harcèlement présumé, contactez immédiatement le vice-président directeur des Ressources Humaines.
- Si vous travaillez en dehors des États-Unis, faites part de vos problèmes au chef de projet ou à un vice-président directeur de Chemonics.
- Signalez tout comportement inapproprié d'un chef de projet au directeur du projet à Washington, DC, à un vice-président directeur, au président ou Service de déontologie professionnelle.
- Contactez Service de déontologie professionnelle au numéro 202.955.3330 ou à l'adresse BusinessConduct@chemonics.com, ou appelez le Service de déontologie professionnelle au numéro 888.955.6881 (WhatsApp: +1.202.355.8947). Notre Service de déontologie professionnelle constitue une ressource supplémentaire pour aider les employés à déterminer la conduite à suivre dans les situations difficiles. Les employés, les consultants, les sous-traitants, les fournisseurs et les clients peuvent contacter le responsable de la déontologie dans le cas d'éventuelles violations des normes, de la politique générale de la société ou des lois et réglementations gouvernementales.
- Signalez un problème en ligne à l'adresse suivante : www.chemonics.com/reporting. Les signalements peuvent être anonymes ou directs.

Nous attendons de nos cadres qu'ils soutiennent les employés qui les approchent avec des questions ou des inquiétudes quant à la conduite commerciale à suivre. Notre société a pour politique de n'autoriser aucunes représailles quelles qu'elles soient en cas de signalement en toute bonne foi d'une mauvaise conduite présumée. La loi américaine protège également les employés signalant des soupçons raisonnables de fraude, de gaspillage, d'abus et de toute autre violation de la loi ou des régulations.

Chemonics enquête sur tous les rapports qu'elle reçoit, et s'efforce de maintenir la confidentialité ou l'anonymat dans la mesure du possible selon le cadre de la loi. Toutefois, la divulgation de l'identité peut parfois se révéler nécessaire à la conduite efficace de l'enquête.

Si elles sont fondées, les violations des principes du code déontologique sont résolues par l'adoption de la mesure de correction ou disciplinaire appropriée, y compris la résiliation du contrat d'emploi. Ces violations peuvent également donner lieu à des sanctions civiles ou pénales.

INDEX

Absence de représailles.....	2, 26	Ligne d'assistance déontologique.....	26
Action disciplinaire.....	26	Livres et rapports.....	11
Activité personnelle, utiliser le temps de travail ou les ressources de la société pour.....	13, 15	Lois sur la concurrence.....	19
Avoirs/ressources de la société.....	13	Marchés publics.....	17, 21
Bureau de déontologie.....	26	Messagerie électronique.....	13
Commissions occultes.....	25	Messagerie électronique, utilisation personnelle.....	13
Communication de l'information financière.....	11	Octroi de dons.....	17
Concurrence déloyale.....	19, 21	Offre collusoire.....	19
Concurrence loyale et détermination de prix.....	19	Paiements inappropriés.....	25
Concurrents, participation dans.....	15	Politique générale de la société.....	2, 3
Confidentialité.....	26	Politique générale.....	2, 3
Conflits d'intérêts.....	15	Poser des questions.....	3, 26
Consultants.....	2, 9, 21	Pots-de-vin.....	25
Convention de l'OCDE.....	25	Pratiques commerciales anticoncurrentielles.....	19
Dépenses commerciales.....	11	Pratiques commerciales corrompues.....	25
Détermination du prix.....	19	Privilèges commerciaux.....	17
Discrimination en matière d'emploi.....	7, 23	Procédures.....	2
Discrimination.....	7, 23	Propriété intellectuelle.....	13
Diversité.....	7	Questions.....	26
Divertissement.....	17	Qui contacter pour obtenir un conseil ou de l'aide....	3, 26
Division du marché.....	19	Rapports et documents commerciaux.....	11
Dons.....	17	Recevoir des cadeaux.....	17
Embauche ; employés des services publics.....	23	Relations avec les sous-traitants et avec les fournisseurs.....	9, 17
Embauche des employés.....	23	Relations personnelles.....	15
Enquêtes.....	26	Repas.....	17
Enregistrements financiers.....	11	Représailles.....	2, 26
Enregistrements.....	11	Réseaux informatiques.....	13
États financiers.....	11	Respect.....	7, 23
Exactitude des enregistrements de la société.....	11	Ressources physiques.....	13
Facturation du travail.....	11	Rotation d'offres.....	19
Feuille de temps.....	11	Service d'assistance ; Ressources d'assistance.....	26
Fonctionnaires.....	23, 25	Signalement de problèmes et de violations des principes.....	2, 3, 26
Foreign Corrupt Practices Act (FCPA).....	25	Suppression d'offres.....	19
Gouvernement ; traiter avec le.....	23, 25	Technologie de l'information.....	13
Gratifications (aux fonctionnaires).....	25	Traite d'êtres humains.....	7
Harcèlement sexuel.....	7, 26	Utilisation abusive des biens, des registres ou des fonds de la société.....	13
Harcèlement.....	7	Utilisation d'Internet.....	13
Information d'origine gouvernementale sur la sélection.....	21	Utilisation de l'ordinateur.....	13
Informations concurrentielles.....	13, 21	Utilisation des ressources de la société.....	13
Informations confidentielles.....	13, 21	Utilisation personnelle des ressources de la société.....	13
Informations de détermination du prix.....	11, 19, 21	Valeurs de la société.....	1
Informations relatives aux concurrents.....	21	Valeurs.....	1, 3
Intérêts financiers personnels.....	15	Véhicules.....	13
Intérêts financiers.....	15		
Intimidation.....	7		



Imprimé sur du papier recyclé

Images : Première de couverture, ©Chemonics/Ben Fraser y Laura Miller ;
Pages ii et 11, ©David Aubrey/CORBIS.

GlobalQMS ID: 139.3 4 February 2022
Based on: GlobalQMS ID: 136.3, 4 February 2022



Office of Business Conduct
Chemonics International Inc
1275 New Jersey Avenue SE,
Suite 200, Washington, DC 20003

Service d'assistance déontologique : 888.955.6881
Télécopie sans frais : 888.955.6884
Adresse e-mail : BusinessConduct@chemonics.com
En ligne : www.chemonics.com/reporting

www.chemonics.com